

FICHE n° 5 SUR LA RÉALISATION D'UN PLAN D'ACTION POUR FACILITER L'ADOPTION DE LA LUTTE INTÉGRÉE ET LA RÉDUCTION DES PESTICIDES EN SERRE

Comité de travail des serres sur la compétitivité de l'horticulture
ornementale, environnementale et nourricière

Secteur(s) visé(s)

- Production en serre

Titre / Nom de l'action proposée

Réalisation d'un plan d'action pour faciliter l'adoption de la lutte intégrée et la réduction des pesticides en serre.

Description de l'action proposée (quoi)

Réalisation d'un plan d'action pour faciliter l'adoption de la lutte intégrée et la réduction des pesticides en serre.

Justification : contexte / objectifs / problématique que cette action veut résoudre (pourquoi)

La protection de nos cours d'eau et de notre environnement, la protection de la biodiversité, et notre empreinte environnementale ne sont que quelques exemples des bienfaits de la lutte intégrée. Celle-ci consiste à promouvoir l'utilisation de biopesticides et d'auxiliaires pour le contrôle des insectes nuisibles en réduisant au maximum la quantité de pesticides qui est utilisée sans pour autant l'interdire complètement. L'adoption de la lutte intégrée par un plus grand nombre de producteurs améliorera aussi la qualité des végétaux produits, car plusieurs insectes nuisibles sont maintenant résistants aux pesticides chimiques auxquels les producteurs ont accès. La lutte intégrée devient donc une méthode très efficace de les contrôler.

L'adoption de la lutte intégrée est accessible à tous les producteurs, mais il y a quelques problématiques qui limitent l'adhésion actuellement. Parmi ces problématiques nous retrouvons :

- Un manque de connaissance sur les meilleures pratiques à mettre en place ;
- Un manque d'accompagnement pour mettre sur pieds et pour suivre un programme de lutte intégré en serre ;
- Les coûts de cette pratique sont 4 à 6 fois plus élevés que le contrôle conventionnel des insectes nuisibles, ce qui réduit la rentabilité des productions parce que les plantes ornementales « écoresponsables » peuvent difficilement justifier un prix de détail plus élevé ;
- Le programme existant, *Prime-Vert* qui soutient financièrement les producteurs dans l'utilisation de produits ou de pratiques visant la réduction des pesticides, ne couvre pas plusieurs aspects de la lutte intégrée en serre. Plusieurs mesures du programme ne s'appliquent pas aux productions en serre, ou, lorsqu'elles s'appliquent, elles ne sont pas un levier efficace et intéressant pour les entreprises puisque les compensations financières sont calculées sur la base de superficies de production. Pour que *Prime-Vert* réponde davantage au besoin, il faudrait inclure dans le programme les auxiliaires utilisés en lutte biologique en

serre et bien définir les structures de filets admissibles. Il faudrait également y inclure une aide financière pour l'acquisition d'équipement de serre améliorant la gestion de l'humidité afin de réduire l'incidence de maladies et l'utilisation de fongicides ;

- Le *Programme services-conseils* (PSC) est aussi essentiel à la mise en œuvre de pratiques agroenvironnementales en entreprise. Il faudrait vérifier si l'aide accordée pour l'accompagnement est suffisante pour la mise en place de la lutte intégrée en serre. La lourdeur administrative du programme a aussi été identifiée comme un frein à l'adhésion.

L'objectif du projet est de mettre sur pieds un plan d'action pour faire la promotion et favoriser l'adoption de la lutte intégrée en serre, incluant :

- Le rapatriement d'info pour développer un programme d'information et d'accompagnement pour les producteurs en serre, pour les aider à avoir du succès dans cette pratique. Cette action se ferait via le *Plan d'agriculture durable* (PAD) ;
- L'ajout du soutien financier pour les auxiliaires de lutte biologique en serre, les équipements de contrôle de l'humidité et autres dépenses en découlant, dans le programme *Prime-Vert*, pour réduire le fardeau financier qui vient avec le changement du mode de contrôle conventionnel à une lutte intégrée.

Impact\$ sur la compétitivité / retombées anticipées (*qu'est-ce que cela va donner*)

- L'adoption de la lutte intégrée par un plus grand nombre de producteurs améliorera la qualité des végétaux offerts par les producteurs québécois, car plusieurs insectes nuisibles sont maintenant résistants aux pesticides chimiques et les plantes en souffrent ;
- L'amélioration de notre image au grand public grâce à notre engagement à réduire les pesticides et à améliorer nos pratiques ;
- La réduction de notre empreinte écologique ;
- La protection de la santé des travailleurs.

Principales étapes et échéanciers de réalisation (*quand*)

1. Dépôt d'une demande de projet dans le cadre du PAD. En 2021, les PSQ s'étaient engagés à déposer un projet pour réduire l'exposition des produits serricoles (fruits, légumes, plantes et fleurs) aux pesticides, en optimisant les pratiques visant l'utilisation des auxiliaires de lutte et en favorisant la promotion de la lutte intégrée. Le projet, qui aurait été réalisé avec l'IQDHO, n'a pas pu être déposé à l'automne 2021 parce qu'à ce moment, l'IQDHO n'avait pas les ressources humaines pour le réaliser. Depuis, deux nouveaux conseillers en serre ont fait leur arrivée dans l'équipe et il serait donc possible d'aller de l'avant en 2023.
2. Travailler en collaboration avec le MAPAQ pour bonifier le programme *Prime-Vert* avant la sortie des nouveaux programmes à l'automne 2023.

Coût et comment serait-elle financée (*combien*)

- Le PAD couvrirait le développement de l'expertise et des outils d'accompagnement.
- Le programme *Prime-Vert* financerait une partie des coûts liés à la lutte intégrée.

Qui serait responsable de la réaliser (*qui*)

Les PSQ et l'IQDHO

Qui seraient les partenaires et pour quoi (*avec qui*)

- Le MAPAQ pour les programmes PAD et *Prime-Vert* ;
- L'IQDHO pour la réalisation du projet dans le cadre du PAD et le service-conseil.

Pour plus d'informations sur la fiche, contacter :

Nom : Nicolas Zyromski

Tél. : 819 275-5156

Courriel : nicolas.zyromski@zyromski.com